

Offlanges, le 4 juin 2012

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 JUIN 2012

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Claude CLERGET, Alain DIETRE, Patrice GUELLE, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Claude COMTE, Julio SALVADO (pouvoir à Alain DIETRE).

Secrétaire de séance : M Thierry VINCENT.

CONTRAT DE FORTAGE CARRIERES DE MOISSEY

Vu la nouvelle autorisation d'exploiter délivrée à la société des carrières de Moissey, il est nécessaire de signer un nouveau contrat de fortage. Les conseillers acceptent à l'unanimité les propositions contenues dans le contrat de fortage rédigé par l'Office National des Forêts et notamment la redevance annuelle de 0,34 € par tonne extraite et autorisent le maire à signer ce contrat.

MODIFICATION STATUTS CCNOJ

Elle concerne la création d'un poste de 3^{ème} vice-président. Le vote de cette modification de statuts est reporté à la prochaine séance par manque d'information sur les attributions et le coût.

CONVENTION EMPLOYE INTERCOMMUNAL

Vu la proposition de la CCNOJ de transformer la convention de mise à disposition des employés intercommunaux en convention de prestation de service, le conseil municipal (par dix voix pour) autorise le maire à signer cette nouvelle convention lorsque celle-ci apportera les précisions concernant le planning hebdomadaire de répartition des heures de travail ainsi que l'affectation principale des employés intercommunaux.

TRAVAUX DE VOIRIE 2012

Les conseillers valident à l'unanimité le choix de la commission d'appels d'offres et retiennent l'entreprise SJE pour la réalisation des travaux. Le montant du devis s'élève à 24 125.71 € TTC.

VITRAIL EGLISE

Le maire informe le conseil municipal que des panneaux du vitrail de la baie n°2 ont été endommagés par les tempêtes durant l'hiver. En raison de la vétusté, les conseillers décident à l'unanimité de la réfection complète de la baie concernée. Le montant du devis s'élève à 13 598.42 € TTC. Ils sollicitent l'aide de l'état et des collectivités territoriales pour le financement ainsi que le remboursement par l'assurance de la partie concernée par les dégâts (devis de 6886 €).

RESTAURATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'engager une opération de restauration intérieure de l'église de l'Assomption et sollicite l'aide de la DRAC pour l'aider dans ses démarches.

ADHESION SERVICE INFORMATIQUE DU SIDEC

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au service informatique du SIDEC pour un montant de 1067.22 € (IDG + SIG) pour l'année 2012.

ACHAT TAPIS DE SOL

Sur proposition du maire, le conseil accepte à l'unanimité l'achat d'un tapis extérieur au pied des escaliers et d'un tapis intérieur devant la porte d'entrée de la mairie. Le devis proposé par l'entreprise EMCO (Dampierre 39) s'élève à 1997.80 € TTC.

PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR

Afin de finaliser la création du jardin du souvenir, le conseil décide à l'unanimité l'achat d'une plaque en granit rose de la clarté auprès de l'entreprise MODOLO (Foucherans 39) pour un coût de 250 € TTC.

PRESENTATION DES REGLEMENTS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

Le maire présente les projets de règlements aux conseillers qui seront validés ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- Les conseillers définissent les tours de garde du bureau de vote pour les élections législatives du 10 et 17 juin 2012.
- Nettoyage du château d'eau : nettoyage de la cuve le 5 juin et du réservoir le 8 juin.
- SIVOM DU MASSIF DE LA SERRE :
 - ❖ M Patrice GUELLE démissionne de sa charge de délégué suppléant.
 - ❖ Le compte-rendu de la réunion du 9 mai 2012 du SIVOM laisse entendre d'une hausse conséquente de la participation des communes pour un projet de belvédère. Le conseil rappelle que ce projet n'est pas prioritaire et que les participations financières des communes doivent être calculées au plus juste
- Prévoir le remplacement de la tondeuse.
- Cabane du terrain de sports : M Gilbert JACQUOT, membre de l'ACCA d'Offlanges informe le conseil des dégradations de la toiture de la cabane. Le maire propose que la restauration de cet édifice soit inscrite au budget 2013.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 23h05.

Le maire,
Marc BARBIER